

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL de GARAT
du 20 juin 2014**

Début de séance du Conseil Municipal à 18h00 secrétaire de séance : Christelle DULAU

Absents : 4

Pouvoirs : Yvon PRIMAULT a donné pouvoir à Laurent DUGUÉ,
Alexandre BONNIN a donné pouvoir à Karine FLEURANT
Virginie LABBACIE a donné pouvoir à Laëtitia DRINKWATER
Francine FAUCHER a donné pouvoir à Élisabeth NOUARD

Suivant l'ordre du jour le Conseil Municipal a procédé à l'élection des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et l'établissement du tableau des électeurs sénatoriaux

Une seule liste de candidature a été remise au maire avant le début du scrutin

19 votants – 4 bulletins nuls – 15 suffrages exprimés

Sont élus :

Délégués J.M Choisy, J Vergnaud, C Mérienne, B Rullier, C Dulau.
Suppléants K Fleurant, S Cahorel, V Labbaci.

Informations diverses:

- Rencontre avec le Conseil Général: point sur les différents projets départementaux en cours sur la commune.
- Réouverture de la boulangerie avec le nouveau locataire le 16 juin.
- Départ à la retraite de trois agents, Michel CANIT agent de maîtrise et Annick PAPILLON et Françoise et LAMIRAULT, ATSEM.
- Arrêt maladie Charlène prolongé jusqu'au 02 aout (remplacé par Benjamin François via le Centre de Gestion)
- Poursuite des transactions avec "La belle fermière"
- Organisation des TAP en cours d'étude.
- Point sur le contentieux concernant Dominique de LORGERIL

Rappel des manifestations à venir :

- Vendredi 27 juin : Amicale Laïque (restauration et garderie) organise un spectacle de fin d'année
- Vendredi 4 juillet : début des vacances scolaires
- Samedi 5 juillet : Inauguration du boulodrome et rencontre organisée par l'Amicale Pétanque Loisirs Val'Echelle.
- Samedi 12 juillet : Repas d'été des amis du temps libre.
- Lundi 25 août commémoration 70° anniversaire des combats de Sainte Catherine
- Mardi 2 septembre : Rentrée des classes.

Fin de séance du Conseil Municipal à 19h00

Vu pour être affiché dans la huitaine conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 de Code Général des Collectivités Territoriales.

Rectifié le 30/09/2014

Le Maire,
signé : Jean-Marc CHOISY



Le secrétaire de séance,
Signé : Christelle DULAU